

RÈGLEMENT DU CONCOURS
« Playtest Variantes de sorts »
DU 25 OCTOBRE 2017 AU 30 OCTOBRE 2017

1. PRESENTATION

La Société ANKAMA GAMES sise 75 Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix - France (ci-après l'« **Organisateur** ») immatriculée au RCS de Lille métropole sous le numéro 492 360 730 organise du 25 octobre 2017 au 30 octobre 2017 – 09h00 (heure de Paris - France) un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Playtest Variantes de sort » (ci-après le « **Concours** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au Concours implique et emporte l'acceptation sans aucune réserve du Participant du présent règlement, et du principe du Concours, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site <https://www.dofus.com/fr/>, du forum Dofus (<https://www.dofus.com/fr/forum>) et des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, des conditions et règles susvisées sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

3. CAPACITE ET ENTENDUE TERRITORIALE

Le Concours est ouvert à toute personne physique majeure au 25 octobre 2017, résidant en France métropolitaine uniquement, et disposant d'un compte Ankama, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (le « **Participant** »).

L'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, aux Participants tout justificatif et de procéder à toutes vérifications à cet effet, ainsi que de disqualifier tout Participant qui ne remettrait pas le justificatif demandé immédiatement, ou éventuellement dans le délai qui lui serait imparti.

4. PRINCIPE DU CONCOURS

À l'occasion de la mise à jour à venir du MMORPG Dofus, lors de laquelle des variantes de sorts vont être ajoutées pour chaque classe de personnage, l'Organisateur vous propose de le convaincre de vous inviter au playtest en lien avec les variantes de sorts dans le MMORPG Dofus qui se déroulera le vendredi 10 novembre 2017 dans les locaux de l'Organisateur (le « **Playtest** »). 4 (quatre) gagnants au total. Soyez créatifs !

5. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation ne peut se faire que par Internet.

Ainsi, pour participer au Concours, les Participants devront disposer ou créer un compte Ankama, notamment sur <https://account.ankama.com/fr/creer-un-compte> en indiquant un nom de compte, un mot de passe et une adresse e-mail.

Le Participant doit rédiger un texte de 150 mots maximum (qui peut être accompagné d'éléments tels que dessins, photos,...) afin de convaincre le Jury de l'inviter au Playtest (la « **Contribution** »).

NB : tous les textes composant la Contribution devront impérativement être rédigés en français.

Cette Contribution devra ensuite être postée sur le forum Dofus (<https://www.dofus.com/fr/forum/1563-animations-communautaires>) dans le sujet attaché au lancement du Concours.

A noter que la Contribution pourra être modifiée librement par le Participant jusqu'à la clôture du Concours.

Aucun autre mode de participation ne sera accepté mis à part celui visé dans le présent règlement.

Le Participant doit faire parvenir la Contribution définitive à l'Organisateur **au plus tard le 30 octobre 2017 à 09h00** (heure de Paris - France). Toute participation postérieure à ces date et heure ne sera pas prise en compte, étant précisé que toute modification de la Contribution après ces dates et heures butoirs ne sera pas prise en compte et l'Organisateur ne retiendra que la version de la Contribution telle qu'elle a été postée avant les date et heure susmentionnées.

UNE SEULE PARTICIPATION PAR COMPTE ANKAMA EST POSSIBLE ET AUTORISÉE, c'est-à-dire qu'un Participant ne peut pas utiliser un même compte Ankama pour envoyer plusieurs Contributions.

Nonobstant ce qui précède et en tout état de cause, un Participant ne pourra gagner qu'un seul Lot dans le cadre du Concours.

Toute Contribution illisible et/ou ne respectant pas les critères ci-dessus sera disqualifiée. De même que toute Contribution jugée hors sujet, hors de propos, inappropriée, incompréhensible, vulgaire, indécente, obscène, haineuse, tortueuse, violente, diffamatoire ou à caractère pornographique ou de manière générale contraire aux lois et aux bonnes mœurs sera immédiatement disqualifiée. Par ailleurs, il en va de même pour du contenu faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de la violence envers un groupe ou une personne ni la promotion de la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge. La Contribution doit présenter un contenu conforme à la loi et être accessible à tous publics.

De manière générale, la Contribution envoyée à l'Organisateur devra être originale et créée uniquement pour le Concours, et ne devra pas contenir de marques de fabrique, logos, photographies, illustrations, extraits littéraires, musique, reproduction de tout ou partie d'une œuvre déjà existante ni aucun autre type de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, hors du cadre fixé par le présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de demander des justificatifs au Participant, afin de prouver qu'il est bien l'auteur de la Contribution.

Ainsi, chaque Participant s'interdit formellement d'envoyer dans le cadre du Concours un élément empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer dans les éléments envoyés dans le cadre d'une participation. Si ces éléments représentent d'autres personnes, les Participants doivent obtenir l'autorisation de ces personnes.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

Toute participation incomplète, reçue hors délai, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des Participants, pouvant limiter cette vérification aux gagnants du Concours. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve le droit de réattribuer le lot qui lui aurait été indûment attribué.

6. DOTATIONS

6.1 Description des lots

Les lots à gagner dans le cadre du Concours sont les suivants :

- **Lot*** : 1 (une) invitation pour 1 (une) personne à la journée du Playtest en avant-première qui se déroulera dans les locaux roubaisiens de l'Organisateur le vendredi 10 novembre 2017**.
- Nombre de gagnants : 4 (quatre)

*** Les Lots à gagner sont attachés à la personne même des gagnants et ne pourront par conséquent pas être vendus, échangés, prêtés, cédés ou transférés, ni bénéficier à un quelconque tiers, ascendant, descendant, ayant-droit ou autre personne, et ce pour quelques raisons que ce soit, sauf mentions contraires de l'Organisateur.**

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, annuler ou supprimer tout Lot (en tout ou partie) s'il soupçonne la réalisation ou une tentative de réalisation d'une action telle que visée ci-dessus, et ce pendant toute la durée de vie du Lot.

Le Lot ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit et aucune allocation n'est accordée.

**** L'invitation à la journée du Playtest en avant-première qui se déroulera dans les locaux roubaisiens de l'Organisateur le vendredi 10 novembre 2017 comprend, dans la limite de 200 € TTC (deux cent euros toutes taxes comprises) :**

-le TRAJET ALLER de la gare ou de l'aéroport le plus proche du lieu de domicile du gagnant jusqu'à Roubaix et le TRAJET RETOUR de Roubaix à la gare ou à l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant pour 1 (une) personne; chaque gare et/ou aéroport devant être situés en France métropolitaine. Le choix du moyen de transport pour l'aller et pour le retour appartient au seul Organisateur, qui se réserve

le droit de combiner plusieurs moyens de transports. L'organisation et la réservation du transport seront assurées par l'Organisateur. Les frais de transports inévitables au trajet (exemple : ticket de métro parisien si changement de gare à Paris) pourront être remboursés sur présentation des justificatifs originaux uniquement et autres documents demandés par l'Organisateur (de manière non exhaustive un relevé d'identité bancaire),

-le petit-déjeuner ainsi que le déjeuner de la journée du 10 novembre pour 1 (une) personne, organisé par l'Organisateur,

-l'entrée dans les locaux d'Ankama de 9h à 17h et la participation aux tests en avant-première du contenu de la mise à jour à venir du MMORPG Dofus pour 1 (une) personne,

-l'hébergement pour 1 (une) personne, mais uniquement pour les cas où l'hébergement s'avèrerait nécessaire au vu de l'indisponibilité des transports et pour 2 (deux) nuits maximum, organisé et réservé par l'Organisateur, le choix du type et de la formule d'hébergement et sa localisation relevant de la seule discrétion de ce dernier.

Il est précisé que les dates et heures précises de départ et de retour seront déterminées ultérieurement par l'Organisateur en accord avec le gagnant, afin de tenir compte des disponibilités de ce dernier. Néanmoins, si aucun accord n'est trouvé de bonne foi entre le gagnant et l'Organisateur, ou que le gagnant ne répond pas à l'Organisateur dans les délais requis, le Lot sera perdu.

L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS EST INFORMÉ QUE LES RESERVATIONS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT SONT NOMINATIVES ET QUE L'ORGANISATEUR NE PRENDRA PAS EN CHARGE, QUE CE SOIT EN TOUT OU PARTIE, LE TRANSPORT, LE REPAS ET/OU L'HEBERGEMENT DE TOUTE PERSONNE ACCOMPAGNANT LE GAGNANT.

Il appartient au seul gagnant de vérifier que les documents et papiers qui lui sont nécessaires pour lui permettre de bénéficier du Lot sont en règles et à jour et qu'il est disponible le jour du Playtest. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être recherchée si le gagnant ne dispose pas des documents et papiers nécessaires en règles et à jour ou ne se rend pas disponible pour profiter de son Lot, auquel cas le Lot sera considéré comme perdu.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession du Lot, il n'aurait droit à aucune compensation d'aucune sorte.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être responsable en cas de retard, d'annulation, de grève ou de tout autre évènement indépendant de sa volonté impactant le moyen de transport choisi.

L'Organisateur ne s'engage à prendre à sa charge que des frais d'une valeur totale et maximale de 200 (deux cents) euros toutes taxes comprises par gagnant. Si la valeur des frais engagés dépasse ce montant de 200 (deux cents) euros toutes taxes comprises, le gagnant concerné devra prendre le surplus des frais à sa charge.

IL EST PRECISE que la journée du Playtest a été fixée au vendredi 10 novembre 2017 et que cette date est susceptible de modification à la suite de changements dans le planning des équipes du MMORPG Dofus ou de toute autre raison. Les gagnants seront alors prévenus dans les meilleurs délais. Tout gagnant ne répondant pas, dans le délai de 5 (cinq) jours, à la prise de contact de l'Organisateur pour confirmer les détails de la visite pourra perdre le bénéfice de son Lot, en tout ou partie.

6.2 Modalités d'attribution des lots/désignation des gagnants

Dans les jours suivant la fin du Concours, un jury composé de membres du personnel de l'Organisateur (ci-après le « **Jury** ») sélectionnera les 4 (quatre) meilleures Contributions, en se basant sur des critères tels que l'originalité et l'argumentation.

Les 4 (quatre) gagnants auront chacun 1 (un) Lot.

Il est rappelé qu'un seul et même Participant ne pourra en tout état de cause gagner qu'un seul Lot dans le cadre du Concours.

La liste des gagnants sera communiquée via une news publiée sur le site Dofus (<https://www.dofus.com/fr/forum>) à partir du 31 octobre 2017.

Les Participants ou les seuls gagnants, au choix de l'Organisateur, seront contactés par l'Organisateur via Ankabox dans la semaine suivant la désignation des gagnants pour obtenir confirmation de leurs nom, prénom, adresse postale et adresse email. Les gagnants devront répondre à l'Organisateur dans un délai

de 3 (trois) jours pour confirmer les informations susmentionnées ainsi que les dates et horaires des réservations du transport). A défaut, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé au Lot.

Les billets de transport relatifs aux TRAJET ALLER et TRAJET RETOUR, ainsi que, le cas échéant, la réservation de l'hébergement effectuée par l'Organisateur aux conditions mentionnées dans la description des Lots seront envoyés aux gagnants par courriel à l'adresse email qu'ils auront confirmée via Ankabox ou à celle renseignée dans le compte Ankama connecté pour participer au Concours.

L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou omissions des Participants s'agissant des informations demandées, ni du défaut de réponse du gagnant à la demande d'informations envoyé par l'Organisateur, le cas échéant, ni des dysfonctionnements informatiques ou erreur du prestataire informatique ou fournisseur de la messagerie électronique.

REMARQUE GENERALE : l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de retirer, suspendre ou de modifier le Concours en cas d'évènement fortuit indépendant de sa volonté ; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En cas d'indisponibilité des Lots, l'Organisateur se réserve le droit de les remplacer par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème survenant lors de l'acheminement des dotations par courriel, notamment en cas d'erreur dans l'adresse email indiquée par les gagnants.

7. RECLAMATIONS

Les Lots (en tout ou partie) ne sont ni remboursables, ni remplaçables, ni échangeables, aucune contrevaleur en espèces ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, même en cas de force majeure. Les Lots (en tout ou partie) ne peuvent être transmis à des tiers.

Les Lots (en tout ou partie) ne sont soumis à aucune garantie et les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne les Lots notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'un Lot (en tout ou partie).

L'Organisateur ne saura être tenu responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des Lots (en tout ou partie).

Les Lots (en tout ou partie) retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de l'Organisateur. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

8. COMMUNICATION DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur :

http://staticns.ankama.com/comm/news/dofus/www/10_2017/Reglement-concours-PLAYTEST-variantes-de-sorts.pdf.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur et publié en ligne sur le site Internet <https://www.dofus.com/fr/>. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

Une copie de ce règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

ANKAMA GAMES
Service Jeu / Concours – Règlement
« Playtest Variantes de sorts »
75 Boulevard d'Armentières BP 60403
59057 Roubaix Cedex 1

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de règlement seront remboursés sous réserve que ces demandes soient formulées sur papier libre adressé à l'Organisateur, en n'omettant pas de préciser ses

coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville), au plus tard 15 (quinze) jours suivant la date de fin du Concours (cachet de La Poste faisant foi). Le tout dans la limite d'une demande de même nature par foyer (même nom, même adresse postale). Ces frais sont remboursés sur la base du tarif lent moins de 20 g en vigueur au jour du présent règlement.

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONCOURS

Pour les Participants utilisant une connexion Internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion, la connexion Internet pour la participation à ce Concours sera remboursée sur simple demande écrite sur la base d'un montant équivalant à cinq minutes de connexion. Le timbre sera remboursé dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus.

L'auteur de la demande devra indiquer son nom, prénom et adresse, copie de la facture de son fournisseur d'accès ainsi que le nom du Concours et devra joindre un relevé d'identité bancaire pour permettre à l'Organisateur de procéder au remboursement desdits frais. Le timbre utilisé pour envoyer la demande de remboursement sera également remboursé sous forme de timbre-poste ou par tout autre moyen, sur la base du tarif lent en vigueur. Etant précisé que la demande de remboursement devra être effectuée au plus tard dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception par le Participant de la facture de son fournisseur d'accès, la date indiquée sur ladite facture faisant foi. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera plus prise en compte.

En l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les Participants sont informés que tout accès au Concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, fibre, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site Internet de l'Organisateur et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

10. DISPOSITIONS CNIL

Les informations personnelles qui peuvent, le cas échéant, vous être demandées par l'Organisateur, à savoir adresse email, nom, prénom ou adresse postale, sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, à la communication, le cas échéant, avec les Participants, à l'attribution des lots et à la vérification du respect des règles de participation mais également pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces informations sont destinées à l'Organisateur et au groupe Ankama.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, sur simple demande formulée par écrit adressée à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 8, en ajoutant la mention « Informations Personnelles » au niveau de l'adresse figurant sur l'enveloppe.

11. CESSION DROITS D'AUTEUR / DROITS VOISINS / DROIT A L'IMAGE & GARANTIES DU PARTICIPANT

Les Participants accordent à l'Organisateur le droit de reproduire, représenter et diffuser publiquement, et à titre non commercial les Contributions réalisées dans le cadre du Concours, pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée et pour le monde entier, et notamment de reproduire la Contribution sur les forums Dofus (<https://www.dofus.com/fr/forum>), le site Dofus (<https://www.dofus.com/fr>) et/ou sur tout autre site du groupe Ankama.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du Concours tout Participant qui aurait contrevenu aux dispositions du présent règlement.

Du seul fait de leur participation au Concours, les Participants autorisent l'Organisateur à diffuser leurs Contributions, noms et/ou leurs images dans le cadre du Concours, notamment à des fins d'annonce des gagnants.

La diffusion du nom et/ou de l'image des Participants ainsi que les Contributions réalisées dans le cadre du Concours n'ouvre droit, dans les conditions susvisées à aucun droit ou contrepartie financière à leur profit, autre que les lots pouvant être gagnés.

En participant à ce Concours, chaque Participant garantit et fait valoir par la présente que (a) il est propriétaire de l'intégralité des droits sur la Contribution envoyée à l'Organisateur ; que (b) cette Contribution constitue une œuvre originale réalisée par sa personne et qu'elle n'a pas fait l'objet de copies d'autres œuvres, que ce soit en partie ou en totalité, et qu'elle ne viole, ne détourne ou n'enfreint aucun droit d'auteur, marque de fabrique, droit à l'image ou autre droit de propriété appartenant à une personne ou entité tierce (sauf dans la mesure où elle comporte des contenus, marques de fabrique ou logos dont l'Organisateur ou une entité du groupe Ankama est propriétaire) ou qu'il a obtenu, le cas

échéant, toutes les autorisations nécessaires et notamment celles pour photographier et/ou filmer des lieux privés, publics et/ou monuments ou des personnes autres que le Participant lui-même ou qu'il respecte strictement les conditions légales de la parodie le cas échéant; et que (c) cette Contribution ne porte pas atteinte aux lois et aux bonnes mœurs et n'est pas diffamatoire.

Tous les Participants garantissent l'Organisateur et les entités du groupe Ankama la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux Contributions.

Le Participant garantit l'Organisateur de tout recours d'un plaignant présent contre sa volonté dans une Contribution. Le Participant est seul et entièrement responsable de tout envoi de Contribution. Le Participant s'engage à ce que sa Contribution soit dénuée de:

- représentation à caractère raciste, xénophobe, révisionniste ou pédopornographique;
- représentation portant atteinte à la dignité humaine ;
- contenu à des fins de réclame, de propagande, de prosélytisme.

Le Participant garantit à l'Organisateur que sa Contribution est libre de tout droit, le cas échéant.

Le Participant ne doit utiliser qu'une Contribution qu'il a réalisée personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Chaque Participant garantit à l'Organisateur que sa Contribution n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Le Participant s'engage également et le cas échéant à ajouter dans sa Contribution tous les crédits requis et appropriés.

Les Participants garantissent l'Organisateur contre tout recours intenté par un organisme de perception des droits en cas de diffusion de la Contribution à l'occasion et pour les besoins du Concours.

12. LITIGES ET RESPONSABILITES

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue si une Contribution ne parvenait pas à l'Organisateur avant la date et l'heure butoirs de participation.

L'Organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation ou action intentée par toute personne sur quelque fondement que ce soit au titre du contenu ou des droits quelconques relatifs aux Contributions envoyées par les Participants dans le cadre du Concours.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, des forum Dofus, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique ou de tout fait dû aux services postaux.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques ou limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient dès lors à chaque Participant de prendre les mesures nécessaires à la protection de ses données.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou la participation au Concours ou son bon déroulement.

L'Organisateur ne garantit pas que ses sites fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques.

En cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou de modifier les termes du Concours, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité. Il se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous documents (notamment publicitaires) relatifs au Concours.

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes et modalités du Concours ou l'attribution des lots.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve également la possibilité de prolonger le Concours et de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout Participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. De façon non limitative, est considérée comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité ;
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne ;
- Toute personne ayant violé ou tenté de violer les droits d'auteur ou droit à l'image d'un quelconque tiers dans le cadre de sa participation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

13. DROIT APPLICABLE & REGLEMENT DES DIFFERENTS

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse visée à l'article 8 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du Concours.

À l'exception des cas de fraudes des Participants, toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre l'Organisateur et le Participant. À défaut d'accord amiable, tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent règlement relèvera des tribunaux compétents de Lille métropole.

14. DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE ET MARQUES

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique et les marques, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.